

1. Bonjour. Je suis Philippe Beaulieu, président de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick. Fondée en 1990, notre association revendique des droits pour les artistes et vise l'amélioration de leur situation socioéconomique.
2. Je suis Jean-Pierre Caissie, directeur adjoint de la même organisation. Merci de nous accorder cette occasion de comparaître.
3. Comme l'exige la *Loi sur la radiodiffusion*, Radio-Canada doit s'assurer que sa programmation soit « offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une et l'autre langue ».
4. La *Loi sur la radiodiffusion* précise également que Radio-Canada a comme mandat de « refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions ».
5. Au Canada, il n'y a aucune instance médiatique qui propose autant de contenu en français à une si grande partie de la population canadienne.

6. L'AAAPNB est d'avis qu'il y a place à amélioration pour faire en sorte que les préoccupations, les talents artistiques et les enjeux culturels des communautés franco-canadiennes et acadiennes soient présentés plus régulièrement et pris en compte au réseau national de la SRC ainsi qu'aux heures de grande écoute. Il y a beaucoup trop de contenu avant tout montréalais diffusé sur les diverses plateformes qu'anime la SRC.
  
7. Depuis quelques années, Radio-Canada a diffusé des téléséries produites en Acadie, comme *Belle-Baie*, *Le Clan*, *Le siège*, *Conséquences*, *À la valdrague*. La dernière fois que nous avons comparu pour le renouvellement de licences de Radio-Canada, il n'y avait que *Belle-Baie*. On constate donc le développement qui se fait et on dit bravo.
  
8. La carrière d'artistes en musique a pu bénéficier d'une aide avec la diffusion de chansons à la radio de Radio-Canada et sur la plateforme web d'ICI musique. Les stations régionales font un travail de découverte des artistes de la région, et parfois on ressent l'engouement de Radio-Canada Montréal. Les hôtesse d'Hilaire, Arthur Comeau, le P'tit Belliveau, les Hay Babies.
  
9. Quant aux artistes des autres disciplines artistiques, la couverture journalistique locale leur permet de faire voir leur travail. Par contre, on les voit rarement aux émissions nationales.

10. Depuis toujours, la communauté acadienne souhaite trouver une place noble au réseau national de Radio-Canada. À cause de la nature centralisée de son fonctionnement, Radio-Canada prend ses décisions à partir de Montréal, la plupart des émissions dites nationales proviennent de Montréal, les animateurs proviennent de Montréal et les invités proviennent pour la plupart de Montréal.

11. Bye Bye 2020 est un exemple récent de l'oubli systémique par le réseau national de Radio-Canada de l'existence des régions canadiennes. On donne le Bye Bye comme exemple, car cette émission a eu des cotes d'écoutes de 3,8 millions cette année et qu'elle est un emblème du diffuseur public. Et qu'on aimerait ça s'y voir de temps en temps. Dans le cas du Bye Bye, la direction de Radio-Canada pourrait exiger que la réalisation et la création de l'émission soient affectées à une équipe plus diversifiée et représentative de la réalité de la francophonie canadienne.

12. Radio-Canada Acadie a su mettre de l'avant les grands événements et rassemblements et a collaboré à la diffusion au réseau national notamment d'*Acadie Road* dans le cadre du 15 août ainsi que la Soirée des Éloizes que nous produisons. Nous pouvons confirmer que cette station régionale est effectivement présente sur le terrain, qu'elle réalise des émissions qui nous rassemble, qu'elle met de l'avant les artistes acadiens et qu'elle participe au développement de la communauté acadienne.

13. Radio-Canada doit garder son rôle de vitrine pour faire rayonner encore plus loin au Canada et ailleurs au monde les artistes de l'Acadie, que ce soit sur les plateformes numériques, les podcasts, les sites dédiés à des sujets particuliers.
14. L'AAAPNB demande au CRTC de mettre fin à l'ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion de médias numériques et d'imposer comme condition de licence des quotas de contenu canadien et francophone pour les plateformes numériques.
15. Le développement des plateformes numériques de la Société doit se poursuivre pour lui permettre de maintenir son leadership dans le domaine. Ce développement doit se faire avec précaution et en complément à une programmation qui reflète réellement les réalités franco-canadiennes. Comme ces plateformes numériques ne sont pas encore règlementées par le CRTC, il est donc difficile pour les CLOSM d'exiger sur celles-ci la place qui leur revient.
16. Le mandat que la *Loi* donne à Radio-Canada/CBC devrait d'après nous également s'appliquer au contenu qui se retrouve ou qui est produit pour ses plateformes électroniques et web. Nous considérons qu'Internet est une extension de la vraie vie et devrait être considéré comme un outil de diffusion au même titre que la radio et la télévision. De la sorte, le CRTC devrait pratiquer une approche de neutralité technologique et ainsi avoir dans sa mire règlementaire le contenu de Radio-Canada diffusé sur le web autant qu'à la radio et la télévision. Bien entendu, le CRTC devra s'assurer d'obtenir des

données statistiques pour la diffusion sur les plateformes électroniques.

17. En considérant ce qui précède, l'Association des artistes est d'accord pour demander un nombre minimum d'heures de contenu canadien et francophone sur les plateformes électroniques de Radio-Canada, pour tou.tv, sur les sites web et les ballados que ce soit tant pour le contenu qui y est présenté que pour le contenu qui est produit spécifiquement pour ces plateformes. Nous souhaitons, de plus, que Radio-Canada ait des obligations de dépenses minimales dans des contenus provenant des CLOSM. Les Rapports annuels au CRTC pour les services de langue française de Radio-Canada devraient pouvoir permettre de faire le suivi des dépenses.
18. Les plateformes web peuvent proposer un contenu qui va au-delà de la musique et du cinéma. L'AAAPNB est d'avis que les artistes des arts visuels, du théâtre, de la danse et des arts du cirque pourraient mieux s'y retrouver. Par exemple, il pourrait y avoir une plateforme dédiée aux arts visuels, tout comme il y a, en ce moment, les portails ICI musique pour les artistes en musique et ICI on lit pour les auteurs et autrices.
19. Tou.tv devrait, à notre avis, proposer davantage de contenu provenant de la francophonie canadienne. Les derniers décomptes informels montrent des quantités trop faibles de séries, de courts ou longs métrages provenant de l'Acadie et de la francophonie canadienne. Tou.tv devrait mettre de l'avant ou en vedette du contenu franco-canadien pour en faciliter la découverte.

Comme Tou.Tv est également productrice d'émissions originales, elle devrait éventuellement être tenue d'investir dans des émissions hors-Montréal et hors-Québec.

20. D'après nous, il sera important que le CRTC dans ses conditions de licence exige des quotas minimums de contenus canadiens ainsi que des quotas de contenu francophone sur les plateformes web de Radio-Canada et CBC. Ces quotas pourraient aussi prendre la forme d'un nombre d'heures minimales par semaine ajoutée à la programmation web ainsi qu'un nombre d'heures disponible en tout temps à chaque semaine sur les plateformes web. Ainsi, nous souhaitons qu'un pourcentage des investissements de Radio-Canada soit fait dans des productions francophones venant de l'Atlantique et des autres régions du Canada.

21. Notre Association appuie la demande de l'Alliance des producteurs francophones du Canada qui exige une condition de licence pour que 8 % des investissements de Radio-Canada dans des productions indépendantes soient faites en Atlantique, en Ontario, dans l'Ouest, le Nord canadiens et le Québec Hors-Montréal et qu'au moins 60 % des dépenses en émissions canadiennes de sociétés régionales de production indépendante proviennent des régions à l'extérieur du Québec.

22. Notre Association refuse les coupures proposées par Radio-Canada au nombre d'heures de contenu audiovisuel canadien présenté à la radio et à la télévision. De façon plus précise, l'AAAPNB refuse la demande de Radio-Canada de diminuer, pour la télévision,

le nombre d'heures d'émission d'intérêt national ainsi que le nombre d'heures d'émissions canadiennes destinées aux enfants. L'accès des enfants à des émissions originales canadiennes de langue française de grande qualité est, avec l'accès à l'école en français, un outil essentiel et incontournable pour freiner l'assimilation et valoriser un sens d'appartenance.

23. L'AAAPNB souhaite que Radio-Canada renonce à demander le retrait de l'accès garanti d'ARTV à la distribution dans les marchés anglophones, par respect pour les membres des communautés de langue française en situation minoritaire qui habitent dans ces marchés anglophones. Nous souhaitons que soit maintenu l'obligation des dépenses d'émissions dans les CLOSM pour ARTV.
24. Nous constatons une amélioration, mais observons tout de même un phénomène qui va en sens contraire : une « montréalisation » / une « québéçisation » de Radio-Canada qui continue de se faire au détriment des autres régions sur les ondes nationales.
25. Nous espérons que ces consultations seront concluantes et que le CRTC renouvellera les licences de la Société Radio-Canada.